



Compte Rendu du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du 17 février 2025

L'An deux mille vingt-quatre, le dix-sept février à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de **LE THILLAY**, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Patrice GEBAUER, Maire et Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Etaient présents :

Le Président : Monsieur **GEBAUER**,

Élues : Madame **RODRIGUES**, Madame **DA CRUZ**, Madame **GALTIÉ**, Madame **LE MILLOUR**, Madame **TOURBEZ**

Conseillers nommés : Monsieur **LICETTE**, Madame **LEONI**, Madame **GEBAUER**

Absentes :

Madame **DA CRUZ** ayant donné pouvoir à Madame **RODRIGUES**
Madame **GALLE** et Madame **TYCHYJ** absentes

Date de convocation : 6 février 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 8

Votants : 9

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du 16 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance de la situation financière du CCAS pour l'année 2024. Le budget primitif 2024 prévoyait des dépenses de fonctionnement :

1/ Les charges à caractère général pour 2024 (chapitre 011) :

- Budget Primitif : 83 750,00 €
- Réalisés : 66 226,21 €

Toutes les dépenses n'ont pas été réalisées.

Tous les événements (gouters, voyages, colis pour les personnes âgées) sont très fluctuants car ils dépendent essentiellement du nombre de participants. Certaines personnes âgées ont été soit hospitalisées, soit placées et malheureusement certaines sont décédées. Cette situation influe bien évidemment sur les dépenses dédiées.

2/ Charges de gestion courante (chapitre 65) :

- Budget Primitif : 3 000,00 €
- Réalisés : 294,35 €

Sur ce chapitre, on peut observer que les dépenses sont entièrement dédiées aux aides alimentaires et à l'hébergement d'urgence.

3/ Charges de personnel et frais assimilés (chapitre 12) :

- Budget Primitif : 4 100,00 €
- Réalisés : 4 002,65 €

Ce chapitre se réfère aux indemnités versées à la directrice Générale des Services, ainsi qu'à la responsable du service CCAS.

4/ Charges exceptionnelles (chapitre 67) :

- Budget Primitif : 0 €
- Réalisés : 0 €

Pas de charges exceptionnelles en 2024.

1/ Produits des services (chapitre 70) :

Une baisse des recettes au niveau des aides ménagères et repas est observée à hauteur de 48 721,33 € réalisé alors que le BP prévoyait 51 001,17 €, cette légère baisse est due aux décès, aux longues hospitalisations et aux départs des personnes âgées en maison de retraite.

Une baisse des recettes au niveau des concessions est observée à hauteur de 1 986,66 € réalisé alors qu'initialement 2 300,00 € était prévu au BP.

2/ Produit exceptionnels (chapitre 77) :

Il ressort de la lecture de la situation financière que l'excédent d'exercice 2024 s'élève à 12 181,74 € à savoir :

Budget Primitif 2024 :

- Dépenses de fonctionnement : 83 750,00 €
- Dépenses réalisées : 66 226,21 €
- Recettes de fonctionnement : 83 750,00 €
- Recettes réalisées : 78 407,95 €

L'excédent est de : 78 407,95 € - 66 226,21 € = 12 181,74 €

L'objectif pour 2025 est de maîtriser les dépenses de fonctionnement comme l'année 2024.

Prévision 2024 :

Le CCAS poursuivra en 2025 ses actions auprès des familles, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

II/ INFORMATIONS

- **LA GALETTE DES SENIORS :**

Pour la galette le nombre des participants s'est élevé à 120 personnes. Les enfants sont venus chanter une chanson et remettre aux séniors leurs cadeaux qu'ils avaient confectionné.

- **CONFERENCE « SE PRESERVER DES FRAUDES » :**

Le 27 janvier 2025 une conférence pour sensibiliser sur les fraudes a été initiée. Nous avons eu 20 participants pour cette conférence très appréciée par nos séniors.

- **BANQUET DES ANCIENS :**

Le banquet des anciens sera organisé le 01 mars 2025, les invitations ont été envoyées. Le nombres des participants s'élève à 150 convives.

- **VOYAGE DES SENIORS EN GRECE :**

Le voyage en Grèce compte 40 participants, incluant deux agents communaux et une élue du CCAS. Le car de la commune a été sollicité pour le déplacement.

Madame GALTIE s'interroge sur la nécessité de la présence de deux agents et d'une élue, estimant qu'une seule personne suffirait pour accompagner les seniors, surtout dans un contexte de restrictions budgétaires.

Madame RODRIGUES souligne l'importance d'un accompagnement renforcé pour assurer le bon encadrement du groupe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

La prochaine séance du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se tiendra le 10 mars 2025 à 18h00 pour le BUDGET.

ACCORD POUR DIFFUSION AUX MEMBRES DU CCAS

Le Thillay, le 18 février 2024



Le Maire,
Président du C.C.A.S


Monsieur GEBAUER Patrice